

I. ENVIRONNEMENT

Textes réglementaires :

✚ Système d'échange de gaz à effet de serre :

Décret n° 2007-286 du 2 mars 2007 modifiant le décret n° 2004-832 du 19 août 2004 pris pour l'application des articles L. 229-5 à L. 229-19 du code de l'environnement et relatif au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0710013D>

✚ ICPE soumis à déclaration sous les rubriques 1413 et 1434 :

L'article 8 de l'arrêté du 2 mars 2007 modifie l'article 2 de l'arrêté type relatif aux ICPE soumises à déclaration sous les rubriques 1413 et / ou 1434 (distribution de liquides ou gaz inflammables).

Les modifications portent sur les délais d'applicabilité de l'arrêté type 1413 / 1434.

Arrêté du 2 mars 2007 relatif à la distribution du superéthanol modifiant l'arrêté du 4 septembre 1986 relatif à la réduction des émissions atmosphériques d'hydrocarbures provenant des activités de stockage, l'arrêté du 8 décembre 1995 relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils résultant du stockage de l'essence et de la distribution des terminaux aux stations-service, l'arrêté du 17 mai 2001 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils liées au ravitaillement en essence des véhicules à moteur dans les stations-service d'un débit d'essence compris entre 500 et 3 000 mètres cubes par an, l'arrêté du 17 mai 2001 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils liées au ravitaillement en essence des véhicules à moteur dans les stations-service d'un débit d'essence supérieur à 3 000 mètres cubes par an et l'arrêté du 7 janvier 2003 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques 1413 et 1434 : Liquides et gaz inflammables (installation de remplissage ou de distribution)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0700084A>

✚ Sols pollués et ICPE :

Le ministère chargé de l'écologie a réalisé en 2005 et 2006 un retour d'expérience sur la politique de gestion des sites et sols pollués dans le cadre d'une très large concertation. Le ministère donne aux préfets de nouvelles directives afin d'améliorer la gestion des sites et sols pollués sous la forme de plusieurs circulaires non publiées au journal officiel.

Circulaires et guides disponibles sur demande auprès de la CCI.

✚ La codification du droit de l'environnement bientôt achevée

D'après un communiqué du 21 mars, la ministre chargée de l'environnement Nelly Olin a présenté, lors du Conseil des ministres, le décret relatif à la partie réglementaire du Code de l'environnement. Il sera suivi d'un décret en Conseil d'Etat, dont l'annexe complètera la partie réglementaire du code déjà constituée des livres I, III, IV et VII.

Y seront ainsi ajoutés le livre II relatif aux milieux physiques (eaux et milieux aquatiques, et air et atmosphère), et le livre VI relatif aux collectivités d'Outre-mer (voir les décrets ci-dessous).

Selon le communiqué, le livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances sera publié cet été, achevant ainsi le travail de codification. Les 3.000 articles constituant la partie réglementaire du Code de l'environnement auront été publiés en l'espace de deux ans.

Décret n° 2007-396 du 22 mars 2007 relatif aux dispositions du livre II de la partie réglementaire du code de l'environnement issues de décrets délibérés en conseil des ministres

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVX0600148D>

Décret n° 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement Les dispositions réglementaires du code de l'environnement font l'objet d'une publication spéciale annexée au Journal officiel de ce jour

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVG0710017D>

Le texte est disponible sur demande auprès de la CCI

Le décret de **création du livre II de la partie réglementaire du Code de l'environnement** poursuit la codification du droit de l'environnement qui a débuté par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000. Cette ordonnance a créé la partie législative du Code de l'environnement (articles L) et a poursuivi en 2005 par la publication de quatre des sept livres de la partie réglementaire du Code de l'environnement. Le décret abroge et remplace plus de 70 décrets existants sur l'eau et l'air. La codification de la partie règlementaire de ce code devrait s'achever en 2007 par la publication du livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances (installations classées pour la protection de l'environnement, déchets). Le ministère de l'Ecologie rappelle que l'objectif de cette opération de rassemblement en un seul texte d'environ 3 000 articles selon une "organisation claire et cohérente vise à faciliter l'accès au droit de l'environnement et sa compréhension".

A lire / A voir :

Un site internet pour le plan Séismes :

Le ministère de l'écologie et du développement durable a annoncé le lancement du site internet www.planseisme.fr. Il présente le programme national de prévention du risque sismique que le gouvernement a engagé pour la période 2005-2010. Y figure également l'état d'avancement des actions menées, qui visent à améliorer l'information des citoyens et des professionnels, la prise en compte du risque sismique dans la construction et la mobilisation des acteurs de la prévention.

www.planseisme.fr

Rejets des ICPE 2005 en ligne :

Dans un communiqué du 6 mars, le ministère chargé de l'environnement a annoncé la mise à jour des données de 2005 sur le site du registre des émissions polluantes iREP

www.irep.ecologie.gouv.fr

Nouveau site dédié aux ICPE

Le MEDD a ouvert un nouveau site internet regroupant toutes les informations utiles aux exploitants d'installations classées et tout autre public intéressé par ces questions. Il comprend notamment une base des installations classées et un accès aux arrêtés préfectoraux des entreprises.

<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr>



II. SECURITE

Rappel

Textes réglementaires :

Agréments :

Arrêté du 15 février 2007 portant agrément d'organismes chargés d'effectuer la surveillance individuelle de l'exposition externe des travailleurs soumis aux rayonnements ionisants

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0710443A>

Système national d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques

Un arrêté paru au JO du 12 mars 2007 institue un système national d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques.

Ce système national d'inventaires permet à la France d'estimer les émissions des principaux polluants atmosphériques par les différents secteurs d'activité, et en particulier les émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et l'absorption de dioxyde de carbone par les puits en application du protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Arrêté du 29 décembre 2006 relatif au système national d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0700022A>

Code du travail :

Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007 relative au code du travail (partie législative).

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0700017R>

Publication de la partie législative du code du travail.

Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du nouveau code du travail et au plus tard le 1^{er} mars 2008.

La **recodification de la partie législative du Code du travail** découle de l'article 84 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit. Cette loi a autorisé le gouvernement à procéder par ordonnance à l'adaptation de la partie législative du Code du travail, afin d'inclure les dispositions de nature législative qui n'ont pas été codifiées et pour remédier aux éventuelles erreurs ou insuffisances de codification. Il s'agit d'une réécriture à droit constant, c'est-à-dire qui ne modifie pas le contenu des règles existantes. Des modifications sont également introduites dans le Code minier (concernant notamment les services de santé au travail) et dans le Code rural (insertion notamment de dispositions concernant les travaux en hauteur dans les arbres et les travaux forestiers). Les dispositions de l'ordonnance de recodification entreront en vigueur au plus tard le 1er mars 2008, en même temps que la partie réglementaire du nouveau Code du travail, qui est prévue mais non encore publiée.

Attestation de compétence en matière de prévention des risques d'incendie et de panique dans les ERP

Arrêté du 8 mars 2007 portant création d'attestations de compétence en matière de prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, et fixant les modalités de leur délivrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0700225A>

Protection de la maternité et éducation des enfants

Décret n° 2007-414 du 23 mars 2007 relatif aux modalités d'application de l'article L. 122-25-2-1 du code du travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0710423D>

✚ Modification du tableau des maladies professionnelles :

Activités utilisant des solvants organiques liquides à usage professionnel (hydrocarbures halogénés liquides; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques...).

Révision et complément des tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale.

Application immédiate

Décret n° 2007-457 du 25 mars 2007 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre IV du code de la sécurité sociale

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANS0720987D>

A lire / A voir :

✚ Principaux textes officiels en HSE parus en janvier 2007 :

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJanv2007/\\$File/ActuJuridiquetxtOffJanv2007.pdf](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffJanv2007/$File/ActuJuridiquetxtOffJanv2007.pdf)

✚ Principaux textes officiels en HSE parus en février 2007 :

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffFev2007/\\$File/ActuJuridiquetxtOffFev2007.pdf](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffFev2007/$File/ActuJuridiquetxtOffFev2007.pdf)

✚ Ilo-Osh 2001 : un nouveau référentiel concernant la santé et la sécurité dans les entreprises

Les travaux engagés par le BIT (Bureau International du Travail ou ILO pour International Labour Organization) ont conduit à la rédaction de l'ILO-OSH-2001 ou « Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. En France comme en Europe, il existe un consensus général s'opposant à toute idée d'une norme « ISO 18000 », car la santé sécurité relève du domaine législatif. Par contre, une résolution prise par le Ministère du travail, les organisations professionnelles et les organismes de prévention a été adoptée afin de promouvoir la mise en place de l'ILO-OSH 2001 dans les entreprises.

Retrouvez un dossier complet sur l'ILO-OSH 2001 sur le site de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne : www.limoges.cci.fr

✚ Un nouveau pictogramme relatif à la radioactivité :

Selon l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Organisation internationale de normalisation Iso vient de normaliser un nouveau pictogramme chargé d'avertir toute personne du danger présenté par une source radioactive. Il s'agit d'un fond rouge contenant le symbole de la radioactivité, appelé trèfle, avec l'indication de rayonnements par des flèches, ainsi qu'une tête de mort et une personne qui s'enfuit.



✚ Certification des entreprises réalisant des travaux de confinement ou de retrait d'amiante non friable :

A l'instar de la qualification pour les travaux relatifs à l'amiante friable, les entreprises réalisant des travaux de confinement ou de retrait de matériaux non friables contenant de l'amiante présentant des risques particuliers (à l'exception des travaux de retrait de matériaux non friables en milieu extérieur), devront, à compter du 1^{er} mars 2008, fournir un certificat de qualification sur la base d'un référentiel.

Arrêtés du 22 février 2007 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0710458A>

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0710459A>

✚ **1^{er} salon entièrement consacré aux marchandises dangereuses (mise au point, emballage, transport..) qui se tiendra alternativement à Lyon (cette année du 19 au 21 juin) et à Paris.**

De nombreuses conférences techniques sont programmées avec comme point d'orgue les nouveaux règlements REACH et GHS.

Des associations (ATMD, ANCS) y tiendront leurs assemblées générales.

Pour tous renseignements : WWW.GEPAREXPO.COM

✚ **Un portail sur la santé environnementale et du travail en France**

Depuis le 27 mars, www.sante-environnement-travail.fr informe le grand public sur les travaux publiés par les acteurs publics français en matière de santé liée à l'environnement et au travail. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a été chargée de sa conception par ses ministères de tutelle (environnement, santé et travail) dans le cadre de l'action 44 du Plan national santé-environnement (PNSE) de 2004-2008, et de l'objectif 13 du Plan santé-travail (PST).

Des éthers de glycol aux troubles de la reproduction, en passant par les impacts sanitaires des déchets, les thématiques sont abordées en fonction des milieux (air, eau) et des modes de vie (privés ou professionnels), des agents et sources d'émission (bruit, activités industrielles, etc.), et des effets sur la santé.

www.sante-environnement-travail.fr